

## DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-053-2026

**Objet : SERVICE ENVIRONNEMENT - CONVENTION POUR LA DIFFUSION DU FILM  
« LA THEORIE DU BOXEUR » AU CINEMA LE MARGOT A NERAC LE 04 AVRIL 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, notamment la prévention contre les inondations et la gestion des bassins versants du territoire,

Vu les actions des plans de gestion des cours d'eau de la Gélise, de la Baïse et des Auvignon, notamment les actions portant sur l'accompagnement au changement des pratiques agricoles,

Vu la délibération n°DE-078-2023 du 20 septembre 2023, exécutoire au 26 septembre 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre cette convention,

### Exposé des motifs :

Albret Communauté souhaite diffuser le film documentaire « La théorie du Boxeur » à l'occasion d'un ciné-débat le samedi 4 Avril 2026 à 17h au cinéma le Margot à NERAC, dans le cadre du festival la p'tite Garenne 2026.

La convention établie entre le cinéma municipal le Margot et Albret Communauté vise à préciser les modalités de diffusion du film et la répartition des charges et responsabilités entre les deux parties.

Le cinéma le Margot établit le contrat de location avec le distributeur, s'assure de la disponibilité de la copie du film à la date prévue pour la diffusion, met à disposition gracieusement sa salle pour la diffusion et assure la communication au moyen de ses canaux de diffusion classique.

Albret Communauté prend à sa charge les frais de location de la copie du film pour la diffusion et les frais de l'organisation de la soirée débat. Le prix d'entrée à la séance est fixé à 5 € pour tous. La séance est ouverte à tous les publics aux conditions d'accueil du cinéma.

Le cinéma recensera le nombre d'entrées payantes émise pour la billetterie CNC et adressera la facturation à Albret Communauté.

Albret Communauté reverse la somme due au cinéma qui se chargera de payer le distributeur selon les conditions fixées au contrat.

La convention est établie pour la seule durée de la journée du samedi 4 Avril 2026.

Le montant de la soirée à la charge d'Albret Communauté est estimé à 300 € TTC pour 60 entrées payantes attendues.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

**DECIDE**

**Article 1 : De signer** la convention de partenariat pour la diffusion du film « La théorie du Boxeur » avec le cinéma le Margot à Nérac

**Article 2 : De prévoir** les crédits correspondants au budget 2026.

Fait à NERAC le, 30 MARS 2026

Le Président,

Alain LORENZELLI



Publié le : 30 MARS 2026

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.